

PERMIS B - B INTENSIF

20H - SANS CODE

Frais de gestion
20 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1310€ ttc
intensif : **1810€ ttc**

20H - AVEC CODE*

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
20 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1389€ ttc
intensif : **1889€ ttc**

30H - SANS CODE

Frais de gestion
30 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1910€ ttc
intensif : **2410€ ttc**

30H - AVEC CODE*

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
30 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1989€ ttc
intensif : **2489€ ttc**

40H - SANS CODE

Frais de gestion
40 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

2510€ ttc
intensif : **3010€ ttc**

40H - AVEC CODE*

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
40 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

2589€ ttc
intensif : **3089€ ttc**

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

FORFAIT B* MANUELLE

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
20 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique
RDV pédagogique préalable

1509€ ttc

FORFAIT BEA* AUTOMATIQUE

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
13 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique
RDV pédagogique préalable

1169€ ttc

PERMIS BEA - BEA INTENSIF

13H - SANS CODE

Frais de gestion
13 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

960€ ttc
intensif : **1460€ ttc**

13H - AVEC CODE*

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
13 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1039€ ttc
intensif : **1539€ ttc**

20H - SANS CODE

Frais de gestion
20 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1415€ ttc
intensif : **1915€ ttc**

20H - AVEC CODE*

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
20 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

1494€ ttc
intensif : **1994€ ttc**

30H - SANS CODE

Frais de gestion
30 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

2065€ ttc
intensif : **2565€ ttc**

30H - AVEC CODE*

Frais de gestion
Livres de code
Code en ligne (6 mois)
Accès illimité à la salle de code (valable 6 mois)
30 Leçons de conduite
Livret d'apprentissage
Accompagnement examen pratique

2144€ ttc
intensif : **2644€ ttc**

PASSERELLE BEA - B

Frais de gestion
7 Leçons de conduite

470€ ttc

FORMATION POST-PERMIS

Frais de gestion
7 heures en salle avec un enseignant diplômé
Attestation de formation

150€ ttc

HORAIRES

Agence et code

Lundi au vendredi
15H00 - 20H00
Samedi
10H00 - 12H00

Conduite

Lundi au vendredi
07H00 - 20H00
Samedi
07H00 - 14H00

TARIFS UNITAIRES (TTC)

Évaluation préalable*	60 €
Évaluation préalable BEA*	65 €
Leçon de conduite	60 €
Leçon de conduite BEA	65 €
Accompagnement examen pratique	60 €
Accompagnement examen pratique BEA	65 €
RDV préalable	120 €
RDV préalable BEA	130 €
RDV pédagogique pratique	60 €
RDV pédagogique pratique BEA	65 €
RDV pédagogique théorique	120 €
Accès illimité à la salle de code (6 mois)	50 €
Code en ligne (6 mois)	29 €
Frais de gestion	50 €
Majoration formation intensive	500 €

*Évaluation préalable obligatoire avant toute inscription - article L213-2 du Code de la route

RÈGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous les élèves.

Article 1 : L'ARTO ÉCOLE CHANZY dispose des règles d'hygiène, de sécurité et de discipline relatives à la conduite des véhicules.

Article 2 : Tous les élèves inscrits au sein de l'établissement ARTO ÉCOLE CHANZY doivent respecter les conditions de fonctionnement de la conduite des véhicules. Ils doivent respecter les règles de conduite, les règles de sécurité, les règles de discipline, les règles de discipline, les règles de discipline.

Article 3 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 4 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 5 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 6 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 7 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 8 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 9 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 10 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 11 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 12 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 13 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 14 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 15 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 16 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 17 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 18 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 19 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 20 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 21 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 22 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 23 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 24 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 25 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 26 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 27 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 28 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 29 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 30 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 31 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 32 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 33 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 34 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 35 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 36 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 37 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 38 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 39 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.

Article 40 : Tout élève présentant une violation à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera suspendue jusqu'à la fin de la période de suspension.



01.48.58.10.07

aec93100@gmail.com

www.autoecolechanzy.com

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Toutes nos formations respectent le programme de formation REMC

Conformément au Code des établissements d'enseignement de la conduite, une évaluation préalable est obligatoire avant toute inscription : 60€ ttc (boîte manuelle) ou 65€ ttc (boîte automatique).
Article L. 213-2 du Code de la route.

CONTENU DE NOS FORMATIONS

NOS FORMATIONS SANS CODE COMPRENENT :

NOS FORMATIONS AVEC CODE * COMPRENENT :

Frais de gestion

Livre de code

Frais de gestion

Code en ligne (6 mois)

Leçons de conduite
(selon la formation choisie)

Accès illimité à la salle
de code (valable 6 mois)

Livret d'apprentissage

Leçons de conduite
(selon la formation choisie)

Accompagnement
examen pratique

Livret d'apprentissage

Accompagnement
examen pratique

* Redevance examen code
en supplément : 30€ ttc

Documents à fournir

- Pièce d'identité ou passeport ou titre de séjour (**en cours de validité**).
- Justificatif de domicile (**datant de moins de six mois**).
- Attestation de recensement (**français(es) de 16-18 ans obligatoire**).
- Certificat individuel de préparation à la défense (**français(es) de 18-25 ans obligatoire**).
- ASSR niveau 2 (**obligatoire pour les moins de 21 ans**).
- **Code ephoto**.
- 4 timbres au tarif en vigueur.
- 2 enveloppes format A5 timbrées.

Cas d'hébergement

- Pièce d'identité ou passeport ou titre de séjour de l'hébergeant (**en cours de validité**).
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (**datant de moins de six mois**).
- Attestation d'hébergement datée avec signature manuscrite de la personne qui héberge.

Pour les Mineurs

- Pièce d'identité ou passeport ou titre de séjour du représentant légal (**en cours de validité**).
- Si nom différent, joindre photocopie du livret de famille.

74-80 Boulevard Chanzy - 93100 Montreuil - Métro 9 Croix de Chavaux

Tél. : 01 48 58 10 07 - E-mail : aec93100@gmail.com

Site web : autoecolechanzy.com

Agrément : E 18 093 00 380 - Siret : 841 527 724 000 14

📞 : 01 48 58 10 07 - 📧 : autoecolechanzy - 📱 : [autoecolechanzy](https://www.instagram.com/autoecolechanzy) - 📞 : [autoecolechanzy](https://www.facebook.com/autoecolechanzy)

N° de déclaration d'activité : 119 308 16 793

